

OBLIGATIONS REGIONAL 1 FEMININE – ETAT DES LIEUX AU 16/12/2021

En application de l'article 4 du règlement des championnats seniors féminines, la Commission Régionale des Compétitions fait un état des lieux provisoire au regard du respect des obligations pour pouvoir participer aux championnats R1F et R2F.

Nous rappelons que pour la saison 2021/2022 il est fait application des dispositions transitoires ci-dessous :

Obligations pour la saison 2021 / 2022*

Championnat R1F	Championnat R2F
Participer à la Coupe de France Féminine et, si elle existe, à la coupe régionale (ou celle de son secteur en cas d'absence de coupe régionale)	Aucune obligation
Avoir 1 équipe U6F à U11F engagée sur les plateaux d'animation (avec un minimum de 8 licenciées dans ces catégories d'âge et participation à 8 plateaux au moins durant la saison) <u>ou</u> 1 équipe U12F à U19F engagée dans un championnat régional, de secteur ou de district (avec un minimum de 12 licenciées dans ces catégories d'âge)	
Avoir pour l'équipe seniors un entraîneur titulaire des attestations des modules de formation U19 et Seniors, présent en cette qualité sur le banc de touche et la feuille de match	

En cas de non-respect de ces obligations, toute équipe concernée se verra retirer, pour le classement de la saison en cours, 2 points de pénalité par obligation non respectée.

Pour toute équipe accédant en R1F, ces obligations ne seront pas applicables pour cette saison. Un état des lieux provisoire au regard du respect de ces obligations sera publié par la Ligue sur son site internet avant le 31 décembre. Un état définitif sera ensuite arrêté avant le 30 avril.

* Les présentes dispositions transitoires ne dispensent pas les clubs du respect des obligations prévues à l'article 33 des Règlements Généraux de la FFF pour la participation à la phase d'accession nationale :

Les clubs de division supérieure Senior F de Ligue doivent a minima et de manière cumulative :

- avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 à U19) engagées dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation ;
- disposer d'un entraîneur CFF3 pour encadrer l'équipe de division supérieure de Ligue Féminine et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité ;
- disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6-U11).

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril. Le club qui ne répond pas à ces trois critères ne peut participer à la Phase d'Accession Nationale.

CLUB	OBLIGATION COUPE	OBLIGATION LICENCIÉES F	OBLIGATION ÉDUCATEUR	SANCTIONS CHAMPIONNAT	ÉLIGIBLE à la D2F
C.S. ORNE AMNEVILLE	RESPECTÉE	13 (1) et 38 (3) RESPECTÉE	HOFFMANN BMF RESPECTÉE	-	OUI
C.A. VILLERS SEMEUSE	RESPECTÉE	5 (0) et 6(0) NON RESPECTÉE	PETRUCELLI U19&U20+ RESPECTÉE	Retrait de 2 points	NON
O. CHARLEVILLE NEUFMANIL AIGLEM.	RESPECTÉE	3 (0) et 32 (1) RESPECTÉE	BUSSAGLIA BEF RESPECTÉE	-	NON
ST.A. EPINAL	RESPECTÉE	14 (1) et 24 (1) RESPECTÉE	GOTTE BMF RESPECTÉE	-	OUI
ENT.S. HEILLECOURT	RESPECTÉE	11 (1) et 21 (1) RESPECTÉE	PETITJACQUES U19&U20+ RESPECTÉE	-	NON
A.S. MONTIGNY LES METZ	RESPECTÉE	10 (2) et 57 (4) RESPECTÉE	DUFOUR BEF RESPECTÉE	-	NON
U.S. AZZURRI MULHOUSE	RESPECTÉE	23 (2) et 14 (1) RESPECTÉE	PARRADO BEF RESPECTÉE	-	OUI
A.S. NANCY LORRAINE	RESPECTÉE	23 (2) et 51 (1) RESPECTÉE	PERRIN BMF RESPECTÉE	-	OUI
F.C. OBERHERGHEIM	RESPECTÉE	5 (0) et 17 (1) RESPECTÉE	HOFFERT CFF3 RESPECTÉE	-	NON
F.C. 1926 PFASTATT	RESPECTÉE	39 (5) et 57 (4) RESPECTÉE	FUCHS BMF RESPECTÉE	-	OUI
F.C. SARREBOURG	RESPECTÉE	17 (2) et 56 (3) RESPECTÉE	KRIBS BEF RESPECTÉE	-	OUI
STADES REUNIS ST DIE KELLERMANN	RESPECTÉE	47 (4) et 60 (3) RESPECTÉE	CHRISTOPHE BMF RESPECTÉE	-	OUI
ST MEMMIE O.	RESPECTÉE	26 (4) et 46 (3) RESPECTÉE	DALLA LIBERA BEF RESPECTÉE	-	OUI
R.C. STRASBOURG ALSACE 2	RESPECTÉE	33 (2) et 64 (2) RESPECTÉE	KOPCIUCH CFF3 RESPECTÉE	-	NON
A.S. MUSAU STRASBOURG	RESPECTÉE	11 (1) et 24 (2) RESPECTÉE	LA PAGLIA BEF RESPECTÉE	-	NON
FOOTBALL CLUB TINQUEUX CHAMP.	RESPECTÉE	2 (0) et 18 (1) RESPECTÉE	CHIARENZA BMF RESPECTÉE	-	NON
ESPE.S. TROYES AUBE CHAMPAGNE	RESPECTÉE	28 (2) et 48 (2) RESPECTÉE	MIMPIA BEF RESPECTÉE	-	OUI
F.C. VENDENHEIM 2	RESPECTÉE	31 (4) et 83 (5) RESPECTÉE	LUTZ U19&U20+ RESPECTÉE	-	NON
F.C. WOIPPY	RESPECTÉE	24 (2) et 28 (1) RESPECTÉE	BOUFERMEL U19&U20+ RESPECTÉE	-	NON